



HIGHLAND MEADOWS ESTATES EAST

109, NW 53rd CT, Pompano Beach, FL 33064 · administration@hmee.org · Tel / Fax: 954-421-7373

Important information to take your dog in the United States **Information importante pour amener votre chien aux États-Unis**

Significant changes have been made to the requirements for bringing dogs into the United States. These changes particularly affect Canada, but also countries identified as low risk for bringing rabies into the United States.

In fact, there are now four requirements:

1. The dog must be in good health.
2. The dog must be at least six months old.
3. The dog must be equipped with a microchip that can be read by a "universal" reader.
4. Owners must fill out an online form, that can be obtained here:

<https://cdc-786687.workflowcloud.com/forms/090dc543-7b2f-4538-b2c7-2919d12ecc73>

Once the form has been filled and uploaded to the CDC, you will be emailed a receipt to print or to keep on your phone, to present at the customs. The receipt is valid for multiple entries for a period of six months from the date of completion.

Important: You must always have the valid rabies vaccination certificate provided by the veterinarian readily available, in case the customs officer requests it. Please note that this new procedure is not required for cats.

And welcome to Pitou at HMEE!

D'importantes modifications ont été apportées aux exigences pour amener les chiens aux États-Unis. Ces modifications visent particulièrement le Canada, mais aussi les pays identifiés comme étant à risque faible pour l'apport de la rage aux États-Unis. En fait, il existe quatre exigences :

1. Le chien doit être en bonne santé.
2. Le chien doit être âgé d'au moins six mois.
3. Le chien doit être pourvu d'une micropuce pouvant être lue à partir d'un lecteur « universel ».
4. Les propriétaires doivent remplir un formulaire en ligne, qui peut être obtenu ici :

<https://cdc-786687.workflowcloud.com/forms/090dc543-7b2f-4538-b2c7-2919d12ecc73>

Lorsque vous aurez complété le formulaire et qu'il aura été soumis au CDC, vous recevrez un reçu que vous pouvez imprimer ou conserver sur votre téléphone pour le présenter au poste douanier à votre entrée aux États-Unis. Ce reçu est valide pour un nombre illimité d'entrées aux États-Unis, pour une période de six mois à compter de la date d'émission.

Important : Vous devez toujours avoir à votre disposition le certificat valide de vaccination contre la rage que le vétérinaire fournit, au cas où le douanier le demanderait. SVP prenez note que cette nouvelle procédure n'est pas exigée pour les chats.

Et bienvenue au Pitou à HMEE!